

BOURSE D'ÉTUDES À LA MÉMOIRE DE SANDRA BLANCHETTE

2025

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

La bourse d'études Sandra Blanchette a été créée pour perpétuer l'héritage d'une personne très spéciale. Sandra était une opticienne et une ajusteuse de lentilles cornéennes qui partageait sa passion pour l'industrie partout où elle allait. Elle a travaillé dans tout le Canada tout au long de sa carrière, enseignant, encadrant et inspirant la prochaine génération d'ajusteurs des lentilles cornéennes. Sandra a consacré d'innombrables heures à la profession en tant que directrice du AOC, instructrice en ligne pour NAIT, animatrice d'ateliers sur les lentilles cornéennes pour les étudiants, ainsi que membre du conseil d'administration de l'Opticiens du Manitoba et du Collège d'opticiens de l'Alberta.

La bourse Sandra Blanchette est destinée à fournir une aide financière de \$1 000 à un (1) étudiant inscrit en première année, au premier semestre, du programme d'optique-lunetterie du NAIT ou du programme d'optique-lunetterie du NAIT au Canada.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le candidat à la bourse doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.
- Le candidat à la bourse doit être actuellement inscrit à un semestre complet de cours du NAIT pour l'automne 2025.
- Le candidat à la bourse doit être inscrit au premier semestre de la première année de lunettes ou au premier semestre de lentilles cornéennes.

LE DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES

Les candidats à la bourse Sandra Blanchette pour étudiants doivent remplir toutes les sections du formulaire en ligne de demande de bourse Sandra Blanchette pour étudiants. Aucun autre formulaire ne sera pris en compte.

Une (1) seule demande de bourse Sandra Blanchette pour étudiants est autorisée par étudiant demandeur.

Remplir plus d'un (1) formulaire de demande de bourse Sandra Blanchette pour étudiants peut vous empêcher d'être considéré pour la bourse.

Les demandes de bourse seront acceptées du 4 juillet au 8 août 2025.

La période de demande de bourse se termine à 23 h 59 CT le 8 août 2025.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

Le récipiendaire de la bourse d'études Sandra Blanchette est sélectionné par randomisation. Le bénéficiaire sera contacté par courriel et son nom sera annoncé au plus tard le 15 août 2025.

LES RÈGLEMENTS OFFICIELS

GÉNÉRALITÉS : En appliquant pour la bourse d'études Sandra Blanchette, les candidats acceptent de se conformer aux règles officielles et aux décisions de l'Association des opticiens du Canada en ce qui concerne tous les aspects de la bourse, qui sont définitives.

En présentant sa demande de bourse, le bénéficiaire consent à ce que son nom (prénom et nom de famille) et sa province de résidence soient utilisés, sans autre rémunération, dans toute publicité faite par la AOC ou en son nom relativement à cette possibilité.

La AOC ne sera pas responsable des inscriptions tardives ou incomplètes ; toutes ces inscriptions sont nulles. La AOC n'assume aucune responsabilité à l'égard de la saisie incorrecte ou inexacte des renseignements sur les inscriptions, des défaillances techniques, des erreurs humaines ou techniques, des données ou transmissions perdues, retardées ou déformées, des omissions, des interruptions, des suppressions, des défauts ou des pannes de lignes ou de réseaux téléphoniques ou informatiques, du matériel informatique, des logiciels ou de toute combinaison de ces éléments.

Tous les problèmes et toutes les questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire du règlement officiel, ou les droits et obligations des candidats et de la AOC en ce qui concerne les possibilités de bourses, seront régis et interprétés conformément (i) aux lois de la province du Manitoba et aux lois du Canada qui s'y appliquent à l'égard des résidents des autres provinces et territoires canadiens, sans égard aux principes de conflits de lois.

Cette offre de bourse est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

L'argent de la bourse de la AOC sera versé directement au bénéficiaire de la bourse. De plus amples renseignements seront fournis au bénéficiaire de la bourse.

La AOC respecte votre droit à la vie privée. Les renseignements personnels recueillis auprès des candidats ne seront utilisés par la AOC que pour administrer la bourse.